

COMMISSION EXTRA-MUNICIPALE DE MEYLAN

RAPPORT D'ACTIVITES 2023-2024

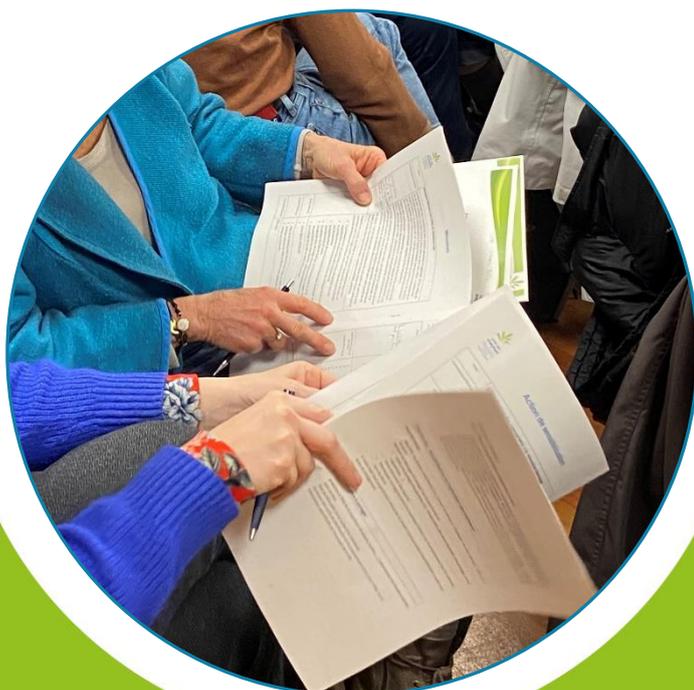


TABLE DES MATIERES

EDITO.....	2
2024 : UNE ANNEE CONSACREE A 4 MISSIONS	3
GT MEYLAN VILLE-PARC	7
CONTEXTE.....	8
METHODOLOGIE.....	8
PRODUCTIONS 2024.....	9
PERSPECTIVES.....	11
GT BIODIVERSITE ET NATURE EN VILLE	12
FONCTIONNEMENT DU GROUPE ET ACTIVITES	12
PREMIERES ACTIONS CONCRETES.....	14
PERSPECTIVES.....	17
GT VILLE DU ¼ HEURE.....	19
INTRODUCTION.....	19
SYNTHESE DES TRAVAUX	20
PERSPECTIVES.....	23
MISSION RENOVATION ENERGETIQUE DES COPROPRIETES	24
INTRODUCTION.....	24
SYNTHESE DES TRAVAUX	24
PERSPECTIVES.....	25
PERSPECTIVES ET VIGILANCES	26
PERSPECTIVES.....	26
VIGILANCES - LIMITES	26
EN SAVOIR PLUS	29
LA COMMISSION EXTRA-MUNICIPALE DE MEYLAN	29
MEMBRES DE LA PLENIERE DE LA CEM	33
VISION DE L'EQUIPE MUNICIPALE - MANDAT JUSQUE 2026.....	35
2023, ANNEE CONSACREE A SE FORMER ET FORMULER DES ENJEUX.....	36
CONTRIBUTION DE FEVRIER 2024	40
LES LETTRES DE MISSION.....	47



EDITO

Que voulons-nous collectivement pour le Meylan de demain qui se pense aujourd'hui ?

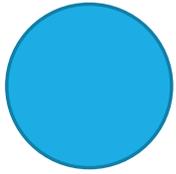
Notre équipe a souhaité dans la nouvelle version de la Commission Extra-Municipale (CEM), encourager la participation de plus de femmes et de jeunes, soit une plus grande diversité d'usagers de la ville même sans connaissance particulière en urbanisme, biodiversité, vision de la ville de demain. La CEM se veut justement un lieu où d'une part, chacune et chacun découvre les contraintes et règlementations auxquelles une ville de notre taille est soumise, et d'autre part, un lieu où les élus et services ont un retour sur le ressenti et les envies des habitantes, habitants, associations.

La participation citoyenne est aussi fonction des aléas rencontrés dans le temps long de cette démarche. Nous avons eu des démissions depuis juin 2023 et c'est bien naturel. Que tous ces membres soient remerciés du temps consacré à la CEM en espérant qu'elles et ils en auront retiré du plaisir. Si les groupes travaillent et produisent, il est essentiel que nous ayons atteint l'objectif partagé par le conseil municipal : acculturer les habitantes, habitants, associations à la gestion complexe de notre ville, que nous leur ayons mis à disposition un espace propice au dialogue et à l'élaboration de propositions dont la collectivité peut se nourrir pour animer, construire, faire vivre Meylan et chacune et chacun ait plaisir à venir réfléchir au sein de son groupe.

Afin que la CEM remplisse ses missions, nous nous sommes engagés à garantir la transparence de l'information : ses membres doivent pouvoir se faire une opinion sur la base d'informations réelles et précises, tout comme, nous veillons à garantir un espace de dialogue bienveillant où s'échangent idées et visions qui peuvent diverger et qui seront présentées lors du prochain Conseil Municipal du 17 février 2025. Information, transparence, retours : ce sont les piliers de la démocratie participative !

Les élues et élus du COPIL de la CEM remercient chaleureusement l'ensemble des actrices et acteurs qui animent et font vivre cette commission extra-municipale de Meylan!





2024 : UNE ANNEE CONSACREE A 4 MISSIONS

Après une année 2023 consacrée à la formation et formulation des enjeux (voir en annexe), la CEM s'est emparée des missions proposées par les élus, sous forme de 4 Groupes de Travail (GT) :

- Meylan Ville-parc
- Meylan Biodiversité et Nature en Ville¹
- Meylan Ville du ¼ d'heure
- Rénovation énergétique des copropriétés.

Au cours de l'année plusieurs temps forts en plénière ont été proposés, qui ont contribué à améliorer l'interconnaissance des membres, croiser les regards sur les sujets traités en groupes, poursuivre la formation des membres. Le nombre de temps forts a été volontairement limité pour favoriser avant tout le travail de production en groupe.



¹ L'intitulé du GT était initialement « Nature en Ville et biodiversité ». Pour des raisons de clarification et d'efficacité, il est renommé « Biodiversité et Nature en Ville ».

COMPOSITION DE LA CEM

Composition

- 21 membres au sein du collège habitants (11F/10H)
- 6 associations + représentants CCAH + représentant parents + inovallée

Quelques démissions, essentiellement en raison de la charge de travail occasionnée et du manque de disponibilité

Diversité des quartiers au sein du collège

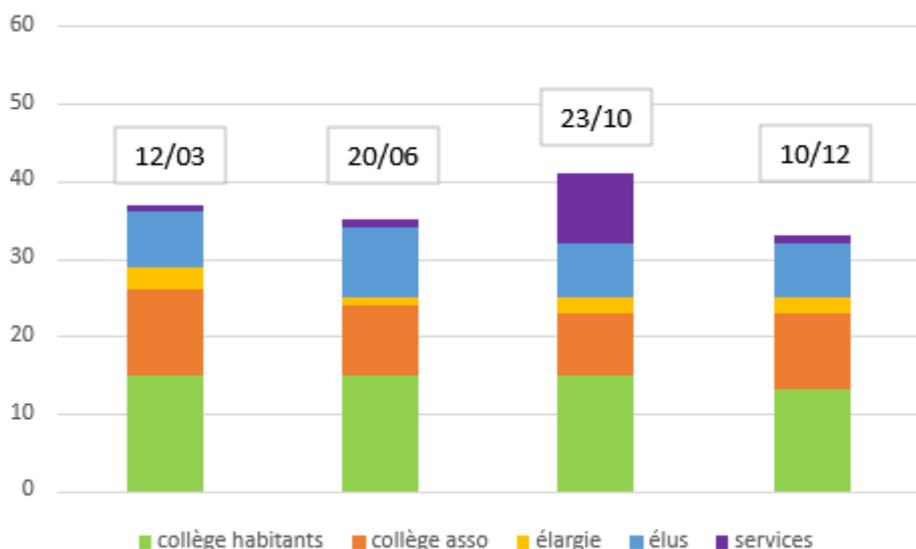
« Habitants »

- Aiguinards-Revirée, Plaine Fleurie, Ile d'Amour, Carronnerie : 3 habitants
- Béalières, Bérivière, Malacher, inovallée : 3 habitants
- Buclos, Grand-Pré : 5 habitants
- Charlaix, Maupertuis : 5 habitants
- Haut-Meylan : 5 habitants

4 REUNIONS EN PLENIERES

- 12/03** Présentation des lettres de mission en réponse aux propositions de la contribution de février 2024, préparation du fonctionnement des Groupes de Travail (GT)
- 18/06** point d'étape, avancement des GT, partage des convergences/divergences, identification des sujets connexes ou communs, intervention extérieure souhaitée
- 23/10** point d'étape, intervention X. Foissard, climatologue-géologue sur l'îlot de chaleur urbain
- 10/12** préparation rapport d'activités en vue de présentation en Conseil Municipal

Plénières 2024



Participation H/F

- Dans chaque collège : autant d'hommes que de femmes
- En plénière : mixité équilibrée
- Pilotage des GT : plutôt mixte jusque démission de la co-pilote du GT Ville 1/4h

4 GROUPES DE TRAVAIL²

- A géométrie et fonctionnement variables
 - pour chaque groupe entre 6 et 14 réunions de mars à novembre
 - au lancement : environ 10/15 participants par GT ; 6 pour le GT Rénovation des Copropriétés.
 - 1 ou 2 élus référents par groupes
- Temps d'appropriation assez long, problématiques complexes, parfois décourageantes
- Actions concrètes sur le terrain pour 2 GT (Ville-Parc et Biodiversité/Nature en Ville)

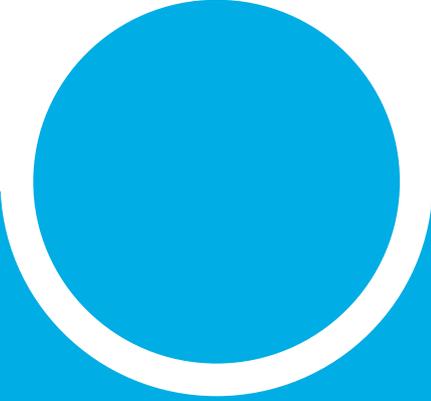
COFIL ET BUREAU

COFIL (5 réunions)	Bureau (4 réunions)
Présidence : D. Pernot Vice-Présidence : F. Pillot Elus référents : AM. Boullier ; JB. Caillet ; C. Elise ; B. Kraabel ; A. Jammes ; MO. Novelli	COFIL + T. Lemoine (suppl M. Minazio) A. Corval (suppl P. Poupin) F. Merger (suppl S. Lepicard – démissionnaire) H. Obara



² Lettres de mission en annexe

SYNTHESES DES GROUPES DE TRAVAIL



1

GT MEYLAN VILLE-PARC

Au terme de cette première année de travail, nous avons établi un constat et défini trois priorités.

Le constat est la confirmation que **le PLUi tel qu'il est défini aujourd'hui est incompatible avec l'objectif ville-parc de Meylan**. Les quartiers les plus récents sont loin de pouvoir être considérés comme ville-parc et confirment que le caractère ville-parc de Meylan se dégrade en comparaison aux quartiers plus anciens.

Le seul levier efficace pour préserver le caractère ville-parc de Meylan est le PLUi et pour cela nous avons orienté nos conclusions vers des suggestions réalistes que nos élus pourraient défendre lors d'une prochaine modification. Il est clair que cela passe aussi par une réduction significative des droits à construire sur la commune.

Nous avons identifié **trois axes prioritaires** qui sont peu ou pas pris en compte et qu'il convient de mettre en place et développer :

1. **L'aménagement de « perspectives allées »** : casser les alignements de façades, créer des emplacements réservés à la végétation, définir un plan directeur de cheminements
2. **La limitation de densité de secteur** : réduire les hauteurs, les emprises et augmenter les retraits par rapport au voisinage, garantir l'équilibre Construction-Végétation-Espace
3. **La préservation du patrimoine végétal** : protéger, planter, densifier la végétation et l'adapter au réchauffement climatique



CONTEXTE

Meylan s'est fortement urbanisée ces dernières années, et plus particulièrement dans les quartiers Malacher/Inovallée, le secteur PLM et plusieurs zones pavillonnaires. Les Meylanais se plaignent d'un excès de densification, de la détérioration de leur qualité de vie et de la dégradation du caractère ville-parc de la commune.

En février 2024, le groupe de travail Meylan Ville-Parc a été formé avec pour objectif de formuler des recommandations visant à préserver le modèle ville-parc de Meylan. Dans un premier temps, il lui était demandé de définir la ville-parc, puis de la caractériser à l'aide de critères et d'indicateurs mesurables.

METHODOLOGIE

Notre groupe comprend 12 membres des collègues habitants et associatifs et un élu référent, adjoint délégué à l'urbanisme et aux mobilités.

Le groupe présente un bon équilibre en termes de répartition des sexes, d'âges, d'expériences, de parcours professionnels et de sensibilités. Il reflète la population de la commune, avec des représentants de chaque quartier (résidentiel, collectif et économique en transformation) et de deux associations meylanaises apportant des perspectives plus spécifiques sur certains sujets.

Le groupe est très engagé, animé par un véritable désir de contribuer à la vie citoyenne, la conviction que le modèle de ville-parc de Meylan est en péril et l'opportunité d'élaborer des préconisations pour un plan d'action visant à corriger la trajectoire actuelle.

Entre février et novembre 2024, nous nous sommes réunis à 14 reprises en plus des sessions plénières. Nous avons échangé avec les services d'urbanisme de la mairie et consulté une vaste littérature disponible sur le sujet.

Après avoir défini la Ville-Parc et identifié ses critères et indicateurs, nous avons effectué une visite de quartier (Malacher-Inovallée) pour valider ces indicateurs sur le terrain. Nous en avons profité pour constituer une galerie de photos références illustrant les caractères ville-parc ou pas-ville-parc observables dans la commune et parfois au-delà.



DELIVRABLE 1 : DEFINITION

Une ville-parc est une ville dans laquelle chacun peut observer, entendre, sentir et profiter paisiblement de la richesse de la nature à proximité immédiate de son lieu d'habitation ou de travail.

Une Ville-Parc est ...

- **Arborée** : c'est le végétal qui domine le minéral et pas l'inverse. La ville parc œuvre pour la préservation de la nature et de la biodiversité. Les arbres, jardins et espaces naturels apportent bien-être, confort et fraîcheur.
- **Aménagée** : la ville-parc est bâtie pour les mobilités douces, la tranquillité et la cohabitation harmonieuse de chaque zone. Le bâti est respectueux de l'environnement. La nature reste proche et accessible en tout lieu.
- **Agréable** : elle est entretenue, désirée par les habitants, avec une densité raisonnable, le respect des vues, la valorisation des espaces, de l'eau et avec des cheminements ouverts qui appellent à la promenade et à la rencontre.

3

DELIVRABLE 2 : CRITERES ET INDICATEURS

Nous avons établi 9 critères et 34 indicateurs qui devraient guider tout projet d'aménagement ou de réhabilitation d'une ville-parc (que ce soit en secteur public ou privé). Les critères sont très naturels, voire de bon sens, et concernent essentiellement la qualité et la quantité du végétal, de l'espace et des cheminements. Quant aux indicateurs, nous les avons priorisés en fonction de leur potentiel impactant.

Les 12 indicateurs les plus impactants

1. Constructions planifiées à l'îlot et pas à la parcelle ; formes urbaines et épannelages adaptés
2. Les immeubles en retrait de la route avec masque végétal
3. Nombre d'arbres ajoutés nets, arbres coupés ou morts par programme
4. Des chemins ouverts, traversants, protégés et ombragés (à pied ou à vélo)
5. Équilibre Minéral-Végétal-Espace adapté et préservé pour chaque quartier/secteur (collectif, résidentiel, économique)
6. Niveau sonore, pollutions, gestions des risques
7. Surface de parcs, espaces verts et jardins; m² d'espace par habitant
8. Nombre d'arbres d'alignement, de parcs, de haies et de forêts
9. Pourcentage de surface ombrée à midi solaire (T & T+10 ans)
10. Des distances minimales entre arbres et bâti
11. Coefficient de Pleine Terre, hauteurs et Emprise au Sol (CES)
12. Nombre et gestion des Îlots de Chaleur Urbains (ICU)

9

DELIVRABLE 3 – CONTRIBUTION A LA CHARTE COMMUNALE D'URBANISME

Ayant établi ces indicateurs, nous nous sommes demandé comment une *charte communale d'urbanisme* pouvait être utile aux services de la mairie pour orienter les constructeurs vers des réalisations « ville-parc ».

Nos discussions avec les services nous ont permis de constater d'une part que la charte existante n'avait eu aucun impact et d'autre part que le nombre de documents réglementaires et notamment la nouvelle OAP paysage (Orientation d'Aménagement et de Programmation) étaient déjà assez nombreux et complexes.

La charte d'urbanisme communale peut être un outil complémentaire présentant une direction et une intention politique mais reste tout à fait insuffisante par rapport aux enjeux environnementaux et de santé publique. La nouvelle charte qui tiendra compte de nos préconisations se doit d'être une solution transitoire préparant la modification du PLUi.

DELIVRABLE 4 – NOS PRECONISATIONS

Pour préserver et conserver le caractère ville-parc de Meylan et répondre aux attentes des Meylanais, il faut changer la réglementation en considérant les leviers suivants :

- Création d'une **OAP sectorielle** spécifiant la ville-parc à Meylan
- Ajout d'**Emplacements Réservés (ER) pour végétalisation** le long des voies
- Modification du **plan des formes urbaines (Emprises et hauteurs)** en limitant les droits à construire sur certains secteurs.

Nous préconisons 3 axes prioritaires de modifications avec les recommandations suivantes :

1. Aménager la « perspective allée »

- a. **Végétaliser le long des voies** : Créer un espace végétal entre bâti et voirie avec un souci de cohérence ; introduire des emplacements réservés (ER) pour la végétalisation sur les secteurs privés et publics
- b. **Espacer** : Augmenter les retraits obligatoires le long des voies ; lutter contre l'effet rue de ville ; casser les alignements de façades ; utiliser l'épannelage ; séparer voies de circulation et espaces piétons ou cycles
- c. **Anticiper** : Définir un plan directeur de cheminements avec maillage et servitudes de passage ; Prévoir des espaces de stationnement suffisants, perméables et ombragés

2. Limiter la densité de secteur

- a. **Equilibrer** : Equilibrer *Constructions-Végétation-Espace* au niveau d'un secteur ; prendre en compte l'espace disponible (public ou pas) en bordure du projet pour déterminer les droits à construire ; conditionner ceux-ci à la taille de parcelle - plus la taille de projet est petite,

plus l'intégration avec l'environnement proche est importante et moins les hauteurs sont acceptables

- b. **Réglementer** : Définir les règles par rapport à l'environnement, au voisinage et non pas seulement à la parcelle ; limiter les ratios hauteur versus retrait ; augmenter les distances minimales requises entre constructions voisines, entre constructions et grands arbres et par rapport à la voirie ; augmenter et répartir les coefficients de pleine terre et de surfaces « ouvertes » (non-bâties).

3. Préserver le patrimoine végétal

- a. **Protéger** : Repérer les arbres (publics et privés) de la commune et les identifier individuellement ; protéger légalement avec le code de l'urbanisme (privilégier le classement EBC [L113-1], sinon utiliser l'article L151-23) ; protéger réglementairement dans le PLUi (et contrôler/verbaliser) ; protéger physiquement, avant et pendant le chantier, avec barriérage occultant et par repérage vis-à-vis de chaque réseau
- b. **Planter** : Anticiper les fins d'existence et programmer les remplacements ; identifier les natures de sols, les circulations d'eau et les rétentions ; prévoir les protections légales et réglementaires dès la plantation ; ajouter une protection physique pendant la période de croissance (arrosages, acclimatation et adaptation)
- c. **Densifier les 3 types de plantations** : *Boisements et haies naturelles* : s'inspirer de la méthode forestière PRO SILVA (sylviculture mélangée à couvert continu) ; *parcs et espaces-verts* : protéger les jeunes arbres du soleil du l'Ouest et du Sud par les plus anciens ; *arbres d'alignement* : la densification des alignements d'arbres permet le remplacement progressif
- d. **Adapter au réchauffement climatique** : S'inspirer des parcs du sud de l'Europe ; densifier pour l'ombre et l'humidité ; sélectionner des arbres du climat méditerranéen ; sélectionner génétiquement les espèces les plus adaptées ; identifier et caractériser les eaux souterraines ; redessiner les parcs anciens et les espaces-verts ; créer des mini réserves colinéaires et des réservoirs de protection contre l'incendie.

PERSPECTIVES

Nous allons continuer à explorer ces axes prioritaires et étoffer nos recommandations. Plusieurs projets à venir, la Serve, la pension de famille (allée de la Piat) et la maison des solidarités ont été annoncés à Meylan. Nous pensons apporter un *regard ville-parc* sur chacun d'eux et sur la modification numéro 3 du PLUi dont l'enquête publique est attendue début 2025.



2

GT BIODIVERSITE ET NATURE EN VILLE

Regroupant désormais une quinzaine de membres (3 représentants d'Unions de Quartier, 2 élus et une dizaine d'habitants des 5 grands quartiers de Meylan), le GT Biodiversité et Nature en Ville a eu besoin de plusieurs réunions pour prendre ses marques.

Et si quelques-uns ont décidé de quitter le groupe, la dynamique est maintenant bien lancée, les échanges fructueux et les propositions nombreuses, avec une forte attente de leur prise en compte effective par les élus.

FONCTIONNEMENT DU GROUPE ET ACTIVITES

Le GT s'est réuni 11 fois en 2024³, avec à chaque fois un minimum de 8 participants. Il a effectué avec le service Transition Ecologique (TE) une sortie sur le terrain, puis une dizaine de sorties de diagnostic de sites (publics ou copropriétés) menées par 2 ou 3 membres. S'y ajoutent 2 rencontres avec les bibliothèques de la commune.

Les comptes-rendus de réunion sont diffusés par mail et archivés sur TEAMS.

APPROPRIATION DES ENJEUX

Lors de ses premières réunions, le GT Biodiversité et Nature en Ville a beaucoup échangé sur les concepts et définitions concernant la biodiversité et ses enjeux, en s'appuyant sur des documents issus de l'OFB (Office Français de la Biodiversité) et du CEREMA (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement), puis sur des documents spécifiques à Meylan tels que l'Atlas de la Biodiversité Communale.

Phase de questionnement : quelle peut être la contribution du GT, et sur quels espaces de la commune peut-elle se déployer?

Une fois intégrés les concepts et les enjeux de la biodiversité, la question du périmètre d'action du GT a été débattue : le GT doit-il être force de proposition à l'échelle de toute la commune, en intégrant les zones naturelles et agricoles, ou se limiter aux espaces urbanisés ? Doit-il s'intéresser prioritairement aux espaces privés ou aux espaces publics?

³ *26/03, 11/04, 14/05, 06/06, 04/07, 03/09, 19/09, 10/10, 05/11, 21/11, 19/12.

La lettre de mission du GT évoque principalement la dimension urbaine de la commune, à travers les 3 objectifs proposés. Mais, pour les atteindre, le GT doit-il juste émettre des recommandations, ou peut-il envisager des actions concrètes ? Quels sont les acteurs de la commune dans le domaine de la biodiversité et de la nature avec lesquels il lui faut articuler son action ?

Le GT propose par ailleurs d'aller au-delà des actions de végétalisation qui, si elles sont indispensables, nécessitent souvent d'être accompagnées d'autres mesures afin de renforcer en quantité et en qualité la biodiversité des espaces concernés.

<i>Objectifs proposés par la Mairie</i>	<i>Objectifs revus par le GT</i>
<i>Renforcer la connaissance de la biodiversité</i>	<i>Renforcer la connaissance de la biodiversité</i>
<i>Accompagner les particuliers et les copropriétés vers une végétalisation des espaces privés favorables à la biodiversité</i>	<i>Accompagner les particuliers et les copropriétés pour leur permettre d'intégrer la question de la biodiversité dans leur façon d'habiter</i>
<i>Végétaliser de nouveaux espaces urbains pour développer les trames écologiques et les espaces de fraîcheur</i>	<i>Développer des actions de végétalisation et d'aménagement d'espaces urbains, en optimisant leur potentiel d'accueil de la biodiversité et leur connectivité (trames écologiques)</i>

Concernant l'articulation entre « Nature en Ville » et « Biodiversité », le groupe a rapidement choisi de se concentrer sur l'entrée « Biodiversité », dont l'érosion est en train de provoquer des effets graves sur les moyens de subsistance, l'économie et la qualité de vie des populations humaines. Ainsi, il propose d'inscrire ses travaux dans la vision du CEREMA ci-dessous, avec un focus sur la biodiversité et les services écosystémiques.

LA NATURE EN VILLE : UNE SOLUTION (CEREMA)

« La nature en ville est constituée d'une multitude d'espaces dont les caractéristiques peuvent largement favoriser la biodiversité, tout en rendant d'autres services à la ville et à ses occupants »

IDENTIFICATION DES INSTANCES LOCALES IMPLIQUEES DANS LA BIODIVERSITE

- Le groupe a appris seulement début avril que le service TE venait de finaliser sa stratégie « Biodiversité et Nature en Ville », qui a été validée en Conseil Municipal le 8 avril.
- Une rencontre avec le service TE a alors rapidement été organisée, au cours de laquelle des échanges fructueux ont permis d'identifier des pistes de travail collaboratif (voir ci-dessous).
- Le CINE a dès le départ été identifié comme un acteur majeur sur les questions de biodiversité, en prenant acte que ses missions sont bien définies et son agenda très rempli.
- Les bibliothèques municipales ont été aussi identifiées comme fortement impliquées dans la diffusion de la connaissance sur les questions environnementales à travers leurs fonds documentaires et les animations qu'elles proposent.



Source : FNE –Zéro pesticide pour ma coproécologie ! Recueil des bonnes pratiques

PREMIERES ACTIONS CONCRETES

Une liste d'actions s'inscrivant dans les objectifs du GT a été établie, et pour chacune d'entre elles un ou plusieurs référents ont été nommés. Certaines de ces actions ont été menées, d'autres sont en cours ou en étude de faisabilité. Sont présentées ci-dessous les actions réalisées ou en cours.

REDACTION ET DIFFUSION D'UN QUESTIONNAIRE

Objectif : tester le degré de connaissance des citoyens sur les définitions et les enjeux autour de la biodiversité.

Ce questionnaire a été diffusé auprès de 50 personnes résidant sur la commune, de quartiers et d'âges variés. Si l'échantillon est trop faible pour être représentatif et que, comportant à la fois des questions de type QCM et des questions ouvertes, il est difficile à analyser finement, il montre néanmoins que les sondés savent pour la plupart ce que recouvre le terme « biodiversité » et trouvent alarmant son déclin - ce qui est rassurant. On note tout de même une méconnaissance fréquente des causes de ce déclin et des mesures à déployer pour le contenir. Une version plus

aboutie du questionnaire a été validée et son utilisation est envisagée pour amorcer des échanges avec le public, par exemple lors d'ateliers sur la biodiversité.

ECHANGES AVEC LE SERVICE TE, PREMIERS DIAGNOSTICS D'ESPACES PUBLICS ET PRIVES.

Les interactions du GT avec le service TE sont décrites ci-dessous chronologiquement.

- Présentation par le service TE de la stratégie « Biodiversité et Nature en Ville », en précisant les principaux concepts du domaine et les grandes orientations stratégiques. (14 mai)
- Proposition de créer à l'intention du GT un outil permettant, au niveau d'un site, l'évaluation de son potentiel d'accueil de la biodiversité.
- Présentation de l'outil et d'une fiche annexe très complète pour une bonne compréhension des critères d'évaluation des sites, classés en 3 catégories : capacité, qualité et fonctionnalité en termes de biodiversité. (3 septembre)
- Sortie de terrain avec le service TE, regroupant 11 participants du GT (samedi 5 octobre)
- Débriefing sur l'outil et sa 1ère utilisation : globalement très satisfaisant, juste quelques points à préciser. (10 octobre)

Premiers diagnostics réalisés sur des espaces publics (parcs, places) et des copropriétés

- Espaces publics : Parc des Saules, Parc Champ Rochas, Parc des Aiguinards, Parc des Léchères, Parc de la Serve, Rue des Peupliers, Place de la Louisiane
- Copropriétés : Belledonne (20-22 rue des Peupliers), Saint-Jean (4-8 impasse Saint Jean)

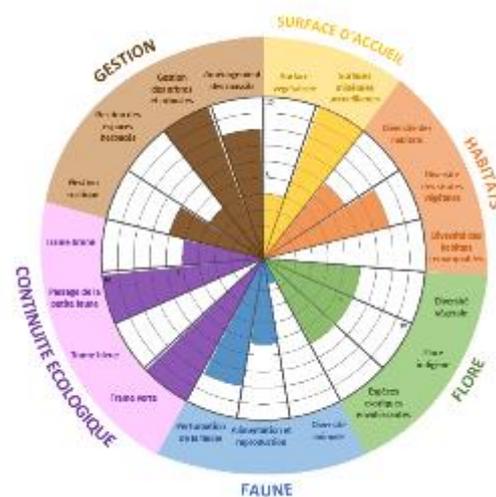
Proposition d'un schéma synthétique de lecture « radar », qui permet d'apprécier l'état des lieux du point de vue de la biodiversité pour chaque site évalué. Cette visualisation rapide sera précieuse pour améliorer la gestion des sites. (21 novembre)

Exemple de diagnostic synthétique du potentiel d'accueil de la biodiversité d'un site

Les observations sont organisées au sein de 6 grands domaines : surface d'accueil, habitats, flore, faune, continuité écologique et gestion.

S'y ajoutent des critères plus subjectifs tels que qualité paysagère, fraîcheur, acceptabilité et ressenti des usagers, non inclus dans ce « radar ».

Ce type de diagnostic, qui doit être utilisé en tenant compte des spécificités du site étudié, permettra de dégager des pistes d'amélioration et de vérifier ensuite les progrès obtenus.



RECENSEMENT DES ACTIONS DE TERRAIN ET DE SENSIBILISATION A LA BIODIVERSITE

Ont été recensées, depuis 2020, une dizaine d'animations par an en moyenne : sorties sur le terrain, ateliers, conférences, films, foires et fêtes (CINE, Gentiana, LPO, bibliothèques, ...). Le GT a souhaité en avoir une vision globale.

Les oiseaux sont souvent à l'honneur, ainsi que le petit peuple des milieux humides (mares), les arbres, l'eau dans tous ses états, etc.

Ces actions sont souvent à destination des enfants et de leurs familles, mais pas exclusivement.



Source : Mairie de Meylan
Chantier Nature à la Mare des Cerisiers (CINE)

PRISE DE CONTACT AVEC DES INTERVENANTS EXTERIEURS POTENTIELS,

Objectifs : des conférences ou des ateliers à destination de divers publics.

L'association EN'JEUX COMMUNS organise bénévolement des « Fresques de la biodiversité » à destination des adultes comme des enfants (contact deux ou trois mois avant).

L'OBIGA (Observatoire de la Biodiversité Grenoble – Alpes), porté par le Laboratoire d'Ecologie Alpine (LECA), organise des actions de formation grand public.

RENCONTRES AVEC LES BIBLIOTHEQUES DE MEYLAN

Une première rencontre (*10 septembre*) avec la responsable des bibliothèques Grand-Pré et Béalières, Aline Boyer, a permis de mesurer l'implication des bibliothèques municipales dans le soutien à la connaissance de la nature et de la biodiversité.

Une rencontre ultérieure (*20 novembre*) entre Elena Nikolaeva, bibliothécaire aux Béalières, sa responsable Aline Boyer et deux membres du GT, a permis de dégager des pistes de collaboration telles que des expositions dans les bibliothèques, un choix de livres et de films sur le thème de la biodiversité et la mise à disposition de salles pour des événements co-organisés.

Mise en œuvre d'actions de terrain et de sensibilisation dans le prolongement de celles menées par le CINE, les bibliothèques, les associations, ... sur la période 2020 – 2024.

La proposition est de s'appuyer sur l'existant et de le compléter en tant que de besoin en :

- vérifiant que tous les publics sont ciblés,
- mettant en avant les avantages et les services d'une nature protégée et bien gérée,
- insistant sur la nécessité d'enrayer, à tous les niveaux, le déclin de la biodiversité et en montrant que, chacun, à son échelle, peut y contribuer.

Poursuite et élargissement des diagnostics d'espaces publics et privés

Le service TE a communiqué au GT une liste d'espaces publics qu'il serait judicieux de diagnostiquer. Les premiers diagnostics réalisés seront complétés au printemps, saison plus propice à l'évaluation de la biodiversité, ce qui permettra de prioriser les actions à mettre en œuvre. Un nouveau diagnostic devra être effectué ultérieurement pour vérifier l'efficacité des travaux réalisés.

Concernant les copropriétés, la proposition est d'utiliser l'outil d'évaluation pour discuter avec les gestionnaires des mesures qu'ils pourraient mettre en œuvre afin d'améliorer la qualité et la fonctionnalité des espaces verts.

Les différents sites sur lesquels le potentiel d'accueil de la biodiversité sera évalué devront être rassemblés sur une carte, dans le but d'identifier les connexions écologiques existantes ou à renforcer.

Organisation en mai 2025 d'une semaine de la biodiversité et de la nature

L'idée de « semaine » permettrait de ne pas regrouper les contraintes d'animation sur une seule journée et de capter l'attention sur une période plus longue.

Depuis que l'UNESCO a arrêté la date du 22 mai pour une journée internationale de la biodiversité, des initiatives ont lieu partout en France autour de cette date, sur cette thématique, sous le vocable "Fête de la nature" - voir <https://fetedelanature.com/c-est-quoi-cette-fete/le-concept>

Les activités envisagées au cours de cette semaine (19 – 25 mai 2025) sont : (a) des ateliers « Fresque de la Biodiversité », (b) des sorties de terrain utilisant l'outil d'évaluation du potentiel d'accueil de la biodiversité, (c) la projection de films, (d) une conférence experte visant un large public, (e) des concours pour les enfants, ...

Valorisation du patrimoine naturel de la commune

La proposition est de donner envie au citoyen de se « reconnecter avec la nature » à travers la publication de parcours de promenades balisées détaillant le patrimoine naturel, agricole et les traces du passé de la commune, en lien avec le Plan Marche, le CINE, les Associations « Patrimoine », etc., tel que cela s'est fait par le passé. L'objectif est, à travers ces parcours informatifs, de permettre au citoyen de mieux connaître la biodiversité locale pour être à même de mieux la protéger.

Partenariats externes, avec des structures telles que l'OBIGA <https://obiga.osug.fr/>

Le projet de l'OBIGA vise à sensibiliser **les citoyens** à l'importance de la protection de la biodiversité et au rôle des services écosystémiques, à travers la collecte simple de données sur la biodiversité locale (sciences participatives) et une meilleure connaissance de la richesse des écosystèmes du territoire.

Le GT étudiera la possibilité d'un partenariat entre la Ville de Meylan et l'OBIGA.

Etude préliminaire pour une candidature au label TEN (Territoires Engagés pour la Nature) de l'OFB. <https://engagespourlanature.ofb.fr/territoires>

Le programme « Territoires engagés pour la nature » vise à faire émerger, reconnaître et valoriser des plans d'actions en faveur de la biodiversité. Il s'adresse aux communes et intercommunalités quelle que soit leur taille, qu'elles soient débutantes ou initiées en matière de biodiversité.

Proposition d'actions d'aménagement d'espaces publics

Des actions de renaturation seront proposées pour quelques sites publics, auxquelles il serait souhaitable d'associer les unions de quartier concernées.



GT VILLE DU ¼ HEURE

INTRODUCTION

L'année 2024 a été consacrée à réfléchir à la définition de la ville du ¼ d'heure à partir de la théorie de Carlos Moreno afin d'en définir les éléments qui s'appliqueront spécifiquement à Meylan en fonction des évolutions climatiques, démographiques, ... prévues en 2050. Les travaux du groupe ont commencé à en évaluer la répartition sur les différents quartiers, afin de servir de base aux propositions d'évolution qui seront formulées en 2025.

Le Groupe de Travail Ville du ¼ d'heure a été constitué en mars 2024 de :

- 7 habitants de divers quartiers de Meylan,
- 3 représentants d'associations de quartier (Aiguinards, Charlaix-Maupertuis, Buclos-Grand Pré),
- 3 représentants des associations (Commission Communale Accessibilité et Handicap, Parent d'enfants Crèches, Site et Patrimoine),
- 2 élues référents (Elue au logement, aux jardins et ruchers partagés et Elue Environnement et Transition).

En complément, un support précieux nous a été apportée par la Chargée de Mission Participation Citoyenne / Coordinatrice Commission Extra-Municipale.

En cours d'année, 1 membre a quitté le groupe du fait d'un agenda incompatible avec la continuation du travail, et 2 membres n'ont pu être présents sur les dernières réunions du fait d'impératifs personnels ou de difficulté à adhérer à la démarche mise en place par le Groupe de Travail.

Depuis la création du Groupe de Travail Ville du ¼ d'heure, 9 réunions ont été organisées entre Mars 2024 et Novembre 2024 avec en moyenne 7 participants parmi les 14 membres hors élus. A cela s'ajoute le travail réalisé par les membres entre les réunions.

Le groupe a également organisé une réunion avec l'Agence de l'Urbanisme de la Région Grenobloise (AURG) en Juin 2024.

Alerte

Toutefois, nous attirons l'attention des élus sur la diminution des effectifs du groupe de travail et sur la difficulté pour ce groupe de travailler à des actions concrètes court terme prenant en compte les programmes immobiliers et évolutions à échéances courtes (exemple du projet de La Serve) dans une prospective 2050.

SYNTHESE DES TRAVAUX

La mission du groupe est de détecter les souhaits des habitants/usagers de Meylan, aujourd'hui et à moyen terme, de besoins (commerce, circuits courts, école, activités, jeux, loisirs, parcs, ...) et de mobilités (actuelle, future) autour d'un périmètre d'analyse défini comme « le quartier ».

Le périmètre de réflexion est le 1/4h autour du centre d'intérêt principal (domicile et/ou lieu de travail) en mobilité douce (à vélo ou à pied).

La prise en compte de l'adaptation aux changements climatiques en termes de besoins / contraintes est un élément clef pour les orientations futures.

L'objectif est d'orienter les décisions des élus pour les décisions propres à Meylan et/ou la Métropole de Grenoble (Sous-jacent : « Donner des éléments aux élus pour la remise à jour future du SCoT »).

La question de la mobilité domicile – travail est introduite dans ce cadre mais uniquement pour son interaction au niveau de Meylan sans chercher à regarder ces impacts sur l'Y Grenoblois qui n'est pas du périmètre du groupe de travail.

RENCONTRE AVEC L'AGENCE DE L'URBANISME DE LA REGION GRENOBLOISE

La rencontre de juin 2024 nous a permis de retenir les éléments suivants dans notre réflexion :

- L'AURG travaille sur la base d'une feuille de route pour 6 ans, avec plan d'étude défini annuellement donnant lieu à un rapport annuel.
- Le programme 2024 cible la transcription au niveau du territoire des risques et impacts sur la résilience (RARRe) au travers de 6 risques (changement climatique, disponibilité des ressources, activité économique, capacité d'adaptation, confiance au politique, cohésion sociale).
- Il n'existe pas de politique publique actuellement au-delà de 2040, le paradigme étant de s'adapter constamment selon les évolutions (résilience).
- La démarche de l'AURG s'appuie sur la loi SRU de 2000 et une démarche de cohérence urbanisme / transports traduite dans le SCOT : approche de polycentrisme hiérarchisé en fonction des transports et des services (CHU, Domaine Universitaire, Inovallée, ...), avec une

densité de population plus importante à 500 mètres (5 minutes à pied) des lignes de transport en commun prioritaires.

- Concernant les enjeux structurants de 2050, l'AURG a identifié :
 - des enjeux certains : changement climatique / réduction des émissions de CO2 / Vieillesse de la population / Sobriété foncière (50% des ménages d'1 personne dans la métropole)
 - des enjeux probables : sécurisation du numérique / rupture d'approvisionnements (Cf crise Covid-19) / Capacité financière (choix à faire sur les infrastructures et les services)

Une autre réunion sera à programmer avec l'AURG en 2025 lorsque les travaux de notre groupe de travail seront à un niveau plus avancé.

THEORIE DE LA VILLE DU QUART D'HEURE

Notre Groupe de Travail Ville du ¼ d'heure a choisi de s'inspirer des travaux Carlos Moreno, théoricien de la ville du quart d'heure (voir son livre "Droit de cité") et titulaire de la Chaire ETI - IAE Paris Sorbonne. L'objectif est de trouver dans l'hyperproximité une réponse aux valeurs essentielles, à travers 3 notions essentielles :

- Chrono-urbanisme (lier rythmes quotidiens et espaces)
- Chronotopie (usage différencié du lieu selon la temporalité)
- Topophilie (attachement au lieu)

et 6 fonctions sociales :

- Habiter (co-living, logements sociaux, lutte contre les îlots de chaleur, EHPAD, ...)
- Travailler (immeuble de bureaux, aire de covoiturage, coworking, voiture libre service, ...)
- S'approvisionner (boucherie, boulangerie, épicerie solidaire, AMAP, mairie, poste, ...)
- Etre en Forme (médecin, pharmacie, salle de fitness, piscine, terrain de sport, ...)
- Apprendre (crèche, école, université, association de parents, bibliothèque, ...)
- S'épanouir (théâtre, festival, librairie, musée, jardins partagés, restaurants, cafés, ...)

Plusieurs villes à travers le monde ont mis en application tout ou partie de cette théorie. Notre groupe de travail en a étudié quelques-unes :

- Chaque ville a défini ce qu'elle souhaite assurer comme fonctions sociales, différentes d'une ville à l'autre, adaptables localement.
- Le plan de mise en œuvre est établi sur plusieurs années pour pouvoir obtenir une évolution progressive et programmée.

DEMARCHE DU GROUPE DE TRAVAIL

Sur la base de cette théorie de Carlos Moreno, le GT a analysé les 6 fonctions sociales à travers 117 sous-éléments, que nous avons classés selon 4 critères attendus en 2050 :

- Usage quotidien / fréquent / indispensable à moins de 15 min à pied (boulangerie, épicerie, ...)
- Utile / Accès régulier hebdomadaire / mensuel (salle de sports, AMAP, ...)
- Usage facultatif / Pas gênant de prendre le bus ou la voiture pour y aller (cinéma ou théâtre, ...)
- Sans objet pour le groupe de travail (ZFE obligatoire, ...)



Chaque membre de notre groupe de travail a émis une cotation puis nous avons échangé sur les sous-éléments sur lesquels nous n'étions pas alignés de façon à définir un classement harmonisé. A l'issue de ce travail, nous avons obtenu une liste de sous-éléments qui nous semblent être prioritaires dans la Ville du ¼ d'heure à Meylan en 2050 :

Fonction sociale	Sous-catégorie	Item	Fonction sociale	Sous-catégorie	Item
Apprendre	Bien-être	Bibliothèque	S'approvisionner	Bien-être	Boucherie
Apprendre	Bien-être	Collège	S'approvisionner	Bien-être	Boulangerie
Apprendre	Bien-être	Ecoles maternelles et primaires	S'approvisionner	Bien-être	Magasins bios
Apprendre	Bien-être	Lycée	S'approvisionner	Bien-être	Marché
Apprendre	Sociabilité	Crèches municipales ou autres	S'approvisionner	Planète inclusive	Epicerie solidaire
Apprendre	Sociabilité	Tiers Lieux	S'approvisionner	Planète inclusive	Epicerie vrac
Etre en forme	Bien-être	Pharmacies	S'approvisionner	Planète inclusive	Producteur circuit-court
Etre en forme	Sociabilité	Terrain de sport	S'approvisionner	Sociabilité	AMAP
Habiter	Bien-être	Espaces verts et squares	S'épanouir	Bien-être	Bibliothèques
Habiter	Bien-être	Parcs et jardins	S'épanouir	Planète inclusive	Aires de jeux urbaines
Habiter	Bien-être	Station transport en commun	S'épanouir	Sociabilité	Associations
Habiter	Bien-être	Stations vélos partagés	S'épanouir	Sociabilité	Cafés
Habiter	Planète inclusive	Lutte contre ilots de chaleur	S'épanouir	Sociabilité	Restaurants
			Travailler	Sociabilité	Associations
			Travailler	Sociabilité	Coworking

Nous avons recherché à identifier comment sont répartis ces éléments sur le territoire de Meylan, en prenant en compte la présence via les communes limitrophes (Corenc, La Tronche, Montbonnot).

Notre groupe de travail a évalué différents outils pour réaliser des isochrones de 15 minutes à pied dans chacun des 6 quartiers que nous avons retenus (Béalières/Haut-Meylan/Charlaix-

Maupertuis/Buclos – Grand-Pré / Aiguinards-Revirée – Plaine-Fleurie – Ile d'Amour), et a finalement retenu Smappen.fr dans sa version gratuite. Pour cette analyse, nous constatons que les cheminements piétonniers ne sont pas suffisamment référencés, bien que permettant de réduire le temps de déplacement.

Il apparait que les quartiers de Meylan sont généralement bien pourvus dans les items analysés, mis à part les quartiers de Charlaix-Maupertuis et du Haut-Meylan. Il conviendra de recouper ces observations avec les données démographiques.

Ces travaux du GT Ville du ¼ d'heure ont inspiré les services de la Mairie dans la réalisation d'une cartographie des lieux de fraîcheur (salles climatisées accessibles à pied et ombrages pour s'y rendre) : https://geo.meylan.fr/index.php/view/map?repository=rep1&project=plan_canicule

Une réflexion a également été menée par le GT sur les critères des « villes et villages où il fait bon vivre » (Meylan étant 445ème sur 34808 communes au niveau national), mais les éléments limités disponibles ne permettent pas de préciser des tendances de la ville de 2050.

Nous avons également commencé à réfléchir à une mise en forme pédagogique de nos préconisations comme demandé dans notre fiche de mission. Nous pourrions par exemple nous inspirer de l'AudaB - Agence d'urbanisme Besançon Centre Franche-Comté dans son article « La forme des villes et territoires de demain »⁴ publié en Janvier 2023.

PERSPECTIVES

Sur la base des travaux de 2024, notre 1er objectif sera de définir ce qu'est la ville du ¼ d'heure à Meylan pour 2050. Sur cette base nous travaillerons ensuite à des propositions concrètes pour le bâti actuel existant (80-90% du Meylan de 2050 est déjà construit) et pour les aménagements et constructions futurs (exemple du projet de La Serve), et notamment en prenant en compte ces réflexions :

- Quelles sont les évolutions attendues (démographiques, climatiques, ...) pour couvrir la population actuelle / future ?
- Questionnement sur la vie étudiante (logements étudiants, vie de quartier)
- Comment attirer le profil d'habitants souhaité sur la ville dans les nouveaux équipements ?
- Questionnement sur ce qu'est une ville dortoir ? Comment voulons-nous animer la ville ?
- Comment adapter le bâti existant ?
- Comment accueillir les nouveaux habitants ? Que faut-il adapter ?

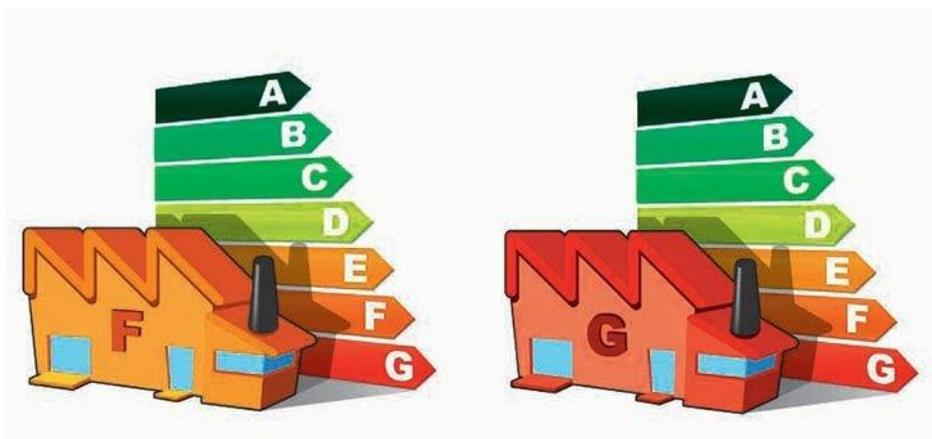
⁴ <https://www.audab.org/files/news/attachments/audab-0123-formedesvilles2050-3.pdf>

4

MISSION RENOVATION ENERGETIQUE DES COPROPRIETES

INTRODUCTION

Afin d'accélérer la rénovation thermique et énergétique de l'habitat collectif privé sur la commune, plusieurs membres de la CEM ont décidé de se mobiliser, en plus de leur implication dans un des trois premiers Groupes de Travail, avec l'objectif d'organiser une soirée publique en 2025, à destination des conseils syndicaux et syndics. Lors de ce temps fort, il s'agira de faire connaître les dispositifs existants, échanger sur les freins à la rénovation et partager des expériences réussies.



SYNTHESE DES TRAVAUX

Les 7 participants se sont réunis à 5 reprises entre mars et octobre 2024, en présence de Jean-Baptiste Caillet, Adjoint délégué à la transition énergétique et au patrimoine communal bâti.

Après avoir identifié les acteurs impliqués dans le processus de décision, et les différentes étapes incontournables, le Groupe s'est attaché à rechercher des sources de données pour établir un panorama du parc privé collectif vertical sur Meylan en termes de date de construction, de taille, de nombre de logements, et de classe énergétique (DPE). Il s'est en particulier appuyé sur la base GORENOVE qui agglomère de nombreuses données ainsi que sur le Registre National des Copropriétés.

Au cours de l'été, une base de données des copropriétés verticales a été élaborée.

Pour préparer la réunion publique, deux intervenants sont ciblés. D'une part la FNAIM, d'autre part l'Alec, en lien avec Grenoble-Alpes Métropole

A ce stade des axes de réflexion pourront conduire les échanges avec ces intervenants : exemples de réussite, identification des freins et leviers, interprétation des données selon les modes de vie, saisonnalité des diagnostics, bouquet d'actions de rénovation (énergie, mobilité, biodiversité, ...), risque de déclassement, type d'aides...

Le Groupe a peu avancé depuis novembre, en raison de l'attente du retour de la FNAIM et d'un soutien technique moins disponible. Une relance est engagée en janvier 2025 pour prévoir une réunion publique dans les meilleurs délais.

PERSPECTIVES

Au cours du premier semestre 2025, il s'agira de concrétiser ce temps fort, en rencontrant prioritairement la FNAIM et l'ALEC, en identifiant quelques retours d'expérience locaux qui pourraient témoigner. L'appui des autres membres de la CEM et des Unions de Quartier sera essentiel. Un accompagnement par un chargé de mission pendant cette phase de lancement permettra d'avancer plus efficacement.

Un document sera réalisé à l'issue de ce temps fort pour laisser une trace de cette action et pourra bénéficier à tous les acteurs de la ville concerné par ces sujets.

The screenshot displays the 'Go RénoVe' web application interface. The browser tabs show 'Go RénoVe Particuliers' and 'Gorenove.2'. The address bar contains 'particulier.gorenove.fr/map?bnb_id=bdnb-bg-V5X1-JSSD-1AVX'. The application header includes the 'GO RÉNOVE' logo and a 'Menu' dropdown. The main content area is divided into a left sidebar and a central panel. The sidebar, titled 'Fiche résidentiel collectif', contains navigation options: 'Caractéristiques du bâtiment', 'Comprendre la fiche', 'Comparer avec', 'Affiner l'évaluation', 'Aller plus loin', 'Suggérer une amélioration', and 'Accueil'. The central panel displays the address '1 avenue du granier, 38240, Meylan'. It features two main sections: 'Étiquette DPE' (Energy Performance Label) and 'Risque de surchauffe estivale (Beta)'. Both sections indicate that the official diagnostic is not available and that data is incomplete. The 'Risque de surchauffe estivale' section shows a 'Risque très élevé' (Very high risk) with a red circle icon. Below these sections, there is a message: 'Nouveau, découvrez encore plus d'informations sur ce bâtiment et ses données sur le nouveau site de Go RénoVe !'. To the right of the central panel is a map showing the location of the property, with a legend for DPE classes (A to G) and 'Donnée indisponible' (Data unavailable).

5

PERSPECTIVES ET VIGILANCES

Lors de la séance plénière de décembre 2024, les groupes ont croisé leurs travaux lors d'un exercice en format worldcafé. Chaque pilote a présenté aux autres groupes une synthèse des travaux, pour mettre en évidence les convergences et divergences.

PERSPECTIVES

- **Structurer un plan cheminements** piétons et cycles, en intégrant le paramètre « ressenti chaleur » pour concevoir des voies qui restent agréables pendant les fortes chaleurs, en concevant des espaces de pause/bancs dans des îlots de verdure
- **Identifier les fonctions pour limiter les déplacements** (ex : jardins en pied d'immeuble)
- **Concevoir une approche diffuse de la végétalisation** (sur toute la ville – notion de trames) : le GT Ville-parc travaille sur une structure (il faut des espaces végétaux) que le GT Biodiversité et nature en Ville peut enrichir (quels types d'espaces végétaux).
- **S'approprier la question des trames vertes, bleues, noires, brunes**
- **Développer la pédagogie sur la biodiversité** in situ, le long des cheminements
- **Intégrer la question des animaux domestiques (place des chiens et chats), voire des nuisibles** à la réflexion, aujourd'hui centrée sur faune et flore sauvage,
- **Se concentrer sur les quartiers où le concept de proximité-ville 1/4h est moins évident** ; étudier en particulier pourquoi certains centres commerciaux fonctionnent moins bien
- **Sensibiliser les copropriétés à la biodiversité** : déployer les outils d'évaluation du potentiel d'accueil de la biodiversité dans les copropriétés (formation des copropriétés et de leurs prestataires) ; sensibiliser à la question des coupes d'arbres

VIGILANCES - LIMITES

- S'appuyer sur le concept de ville du quart d'heure pourrait conduire à une densification de l'espace contraire aux objectifs ville-parc et biodiversité. C'est un point déjà identifié et discuté par le GT ¼ heure et une limite connue du modèle de Carlos Moreno pour Meylan. Il sera important de bien cadrer cela dans la communication – et valider à quel point ce modèle est désiré par la ou les populations de Meylan.
- L'exercice de projection sur des modes de vie à 2050 reste complexe et nécessite des ressources d'accompagnement ou de mise à disposition de données (ex Analyse des Besoins Sociaux).



ANNEXES POUR ALLER PLUS LOIN



HISTORIQUE

Dans le mandat précédent, il existait une CEM, dont la mission était essentiellement d'analyser le Plan Local d'Urbanisme.

Avec le nouveau mandat, une délibération du 21 décembre 2020 a installé une première version de la Commission Extra-Municipale et a défini une phase d'expérimentation de 2 ans à l'issue de laquelle son fonctionnement a été évalué et son organisation modifiée.

Ce dispositif vient répondre à la volonté politique de créer un outil propre à organiser une véritable démocratie participative, destiné à associer les citoyens et les associations locales à la vie de la commune, à favoriser leur dialogue avec les élus, et à faire appel à l'expertise d'usage de la société civile meylanaise.

En place depuis deux mandats, les missions et le format ont été fortement renouvelés sur le dernier mandat. Cette dernière version est installée depuis juin 2023 pour 2 ans. Une charte de régit son fonctionnement.

CADRE ET ROLE

La délibération du Conseil municipal du 13 mars 2023 pose un cadre renouvelé.

La CEM garde un rôle consultatif, la décision finale relevant du choix du conseil municipal qui demeure seul habilité, sur proposition du maire, à prendre les décisions au regard de l'ensemble des aspects de la gestion de la commune

Elle est chargée de travailler sur une vision de Meylan qui tienne compte des enjeux écologiques, sociétaux, démocratiques, économiques de la ville et de ses acteurs qui soit respectueuse du droit de la nature et des générations futures.

La mission principale de la CEM pour ce mandat est d'émettre, à l'intention des élus, des propositions (recommandations, préconisations, alertes, ...) dans le cadre du projet de ville "Meylan 2050". Plus précisément, la CEM est donc une interlocutrice privilégiée de l'Exécutif municipal (le Maire et les adjoints) sur les questions de climat, d'environnement, d'urbanisme et de mobilités.

L'Exécutif peut saisir la CEM sous forme de questions à traiter en les limitant à 4 ou 5 sujets portés par des Groupes de Travail organisés autour de ces thèmes. La CEM propose éventuellement des sujets de travail supplémentaires (auto-saisine) qui devront être validés par le Bureau et seront limités à 1 sujet annuel.

Pour alimenter cette mission, la CEM mènera des missions d'exploration sous forme de diagnostics, enquêtes, auditions d'acteurs, ..., nécessitant un apport des services (commune, Métropole...) et d'experts extérieurs.

Cette mission de prospective peut se concrétiser par des opérations ou actions concrètes, notamment pour sensibiliser les habitants et accompagner le changement (fresque climat, intervention dans les établissements scolaires, conférences, etc.).

La sélection de ces actions se fait dans le cadre du processus annuel de préparation du budget. La CEM pourra proposer un ensemble d'actions auxquelles elle souhaite participer au cours de l'année, en cohérence avec les propositions exprimées dans le cadre de sa mission. L'Exécutif pourra aussi proposer à la CEM de participer à d'autres actions.

Cette expérience renforcée de participation citoyenne est accompagnée d'une formation initiale commune sur les enjeux climatiques et urbanisme et d'une présence des services pour alimenter les groupes. Les formes d'exploration possibles sont variées : diagnostics, enquêtes, auditions d'acteurs...

Des habitants sont impliqués dans la gouvernance (Bureau de la CEM), aux côtés d'élus référents impliqués dans les Groupes de Travail, de deux élus Vice-présidents et d'une Présidente

Un Rapport d'activités est présenté en Commission Ecologie et en Conseil Municipal

COMPOSITION

Par la délibération de 2023, cette instance est composée de 2 collèges : associatif et habitants, dans un objectif de diversité de représentation des Meylanais et Meylanaïses (genre, âge, quartier, ...).

COLLEGE ASSOCIATIF

11 représentants des associations meylanaïses et leurs représentants suppléants en nombre égal issus des unions de quartier, monde économique, représentants de parents d'élèves, représentants de personnes en situation de handicap...

COLLEGE HABITANTS

20 habitants retenus suite à l'appel à candidature organisé par la Ville en 2023

Ce collège sera renouvelé d'environ un tiers par année de fonctionnement. Les habitants qui ne seront plus membres de la plénière pourront continuer à contribuer aux travaux des Groupes de Travail, ouverts par nature.

Au total, environ 30 membres - habitants volontaires et représentants d'associations, dans une diversité d'âges et de quartiers, et avec un objectif d'équilibre femmes-hommes

INTERACTION AVEC LES ELUS

Souhaitant renforcer le lien et les échanges avec les élus, plusieurs modalités sont proposées.

Le Maire a désigné au sein du conseil municipal :

- une Présidente, Mme PERNOT
- un Vice-Président, membre de la majorité, M. BIRON – démissionnaire en 2024
- un Vice-Président membre de la minorité. M. PILLOT

Leur rôle est de garantir le bon respect des règles de fonctionnement de la CEM et des modalités d'échanges entre la CEM et les élus.

Des élus référents qui sont de préférence en délégation du sujet traité, assurent l'interface entre la CEM, les services et l'exécutif.

- Climat : Mme NOVELLI
- Urbanisme : M. JAMMES
- Environnement-Biodiversité : Mme BOULLIER, M. KRAABEL (en 2024)
- Energie : M. CAILLET
- Logement social : Mme ELISE
- Social : M. REFOUR

Les élus du conseil municipal seront régulièrement tenus informés. Le conseil municipal examinera le rapport annuel de la CEM et s'assurera d'un retour argumenté.

La Commission Ecologie élargie aux autres élus veillera au bon fonctionnement des travaux de la CEM, construira le plan de travail annuel et sera périodiquement le lieu de présentation des travaux des Groupes de Travail.

UN BUREAU

- qui pilote et organise,
- composé de la Présidence de la CEM, des Vice-Présidents, des élus référents de chaque groupe de travail, d'un pilote par Groupe de Travail.

UNE ASSEMBLEE PLENIERE

- qui débattent et rend des avis,
- elle rassemble les membres de la CEM au moins 1 fois par trimestre.
- Les élus référents et autres membres des Groupes de Travail peuvent être invités à participer, sans droit de vote.

DES GROUPES DE TRAVAIL

- qui explorent, agissent en lien avec les élus référents, préparent les avis.
- Ils sont créés pour porter les sujets selon le plan annuel validés par la Commission Ecologie et bénéficient de la présence active d'un élu référent.
- Constitués de membres de la CEM et ouverts à des habitants non membres, ils sont pilotés par un binôme de participants non élus.

Une charte de fonctionnement fixe le détail des modalités de fonctionnement de la CEM auxquelles sont soumis l'ensemble de ses membres.

Un parcours d'accompagnement et de formation est proposé à l'ensemble des participants des Groupes de Travail pour favoriser la montée en compétence thématique et le bon fonctionnement des groupes.

RESSOURCES

- Soutenus par la coordination Mission Citoyenneté
- Avec l'appui des Services Urbanisme, Transition écologique et Communication

MEMBRES DE LA PLENIERE DE LA CEM

Collège HABITANTS				2023 (20)	2024 (21)
Aiguinards-Revirée, Plaine Fleurie, Ile d'Amour, Carronnerie	Audrey	ARONICA		X	X
Buclos, Grand-Pré	François	BERAUD		X	X
Charlaix, Maupertuis	Cécile	BOUCHEZ		X	X
Charlaix, Maupertuis	Charlene	CINQUIN		X	X
Haut-Meylan	Jean-Pierre	CLEIREC		X	X
Haut-Meylan	Anne	CORVAL			X
Aiguinards-Revirée, Plaine Fleurie, Ile d'Amour, Carronnerie	Anne	DESCHANVRES		X	X
Béalières, Bérivière, Malacher, inovallée	Claire	GAILLARD		X	
Haut-Meylan	Thomas	GOUDOUNEIX			X
Buclos, Grand-Pré	Séverine	HOFFMAN		X	X
Aiguinards-Revirée, Plaine Fleurie, Ile d'Amour, Carronnerie	Martin	LEDUC		X	X
Buclos, Grand-Pré	Sophie	LEFEBVRE		X	X
Aiguinards-Revirée, Plaine Fleurie, Ile d'Amour, Carronnerie	Jeannette	LEMAITRE		X	
Charlaix, Maupertuis	Thierry	LEMOINE			X
Buclos, Grand-Pré	Anthony	LUCAS		X	X
Haut-Meylan	Aude	MARXGUT		X	
Béalières, Bérivière, Malacher, inovallée	Chantal	MAYET		X	X
Béalières, Bérivière, Malacher, inovallée	Frédéric	MERGER		X	X
Béalières, Bérivière, Malacher, inovallée	Lucile	MOULIN		X	X
Charlaix, Maupertuis	Henri	OBARA		X	X
Charlaix, Maupertuis	Tiphaine	PAFFUMI		X	X
Buclos, Grand-Pré	France	PETROUD			X
Haut-Meylan	Gerard	PICAT		X	
Haut-Meylan	Patrick	POUPIN		X	X
Haut-Meylan	Vincent	RIETHMULLER			X

Collège Associations (11+11)

VVA	Frédéric	SARRAUT	T	X	X
VVA	Françoise	MANZO-KIRE	S		X
AMPF	Jean-Claude	FAURIE	T	X	X
AMPF	Loïc	DALBAN-MOREYNAS	S	X	X
UQBGP	Jean-Yves	COURCOUX	T	X	X
UQBGP	Sylvie	GRIGORIOU	S	X	X
UHQB	Michel	FILY	T	X	X
UHQB	Sylvie	REBOUX	S	X	X
AHCM	Julien	VALERO	T	X	X
AHCM	Alain	GLATIGNY	S	X	X
UQHM	Marzia	MINAZIO	T	X	X
UQHM	Marie-Louise	BARDOULAT	S	X	X
Site et Patrimoine	Yves	PERRIER	T	X	X
Site et Patrimoine	Michel	VALLON	S	X	X
Inovallée	Claire	CHANTERELLE	T	X	X
Inovallée	Margaux	DE LA FUENTE	S	X	X
CC Accessibilité	Philippe	GARNIER	S	X	X
CC Accessibilité	Sabine	BARRAL	T	X	X
Crèches	Stéphanie	LEPICARD	T		X
Crèches			S		
Ecoles			T		
Ecoles			S		

VISION DE L'ÉQUIPE MUNICIPALE - MANDAT JUSQUE 2026

Ce mandat se veut porteur de transition d'avenir pour accompagner une nécessaire résilience face à l'urgence climatique et énergétique, comme pour répondre aux évolutions démographiques, en particulier le vieillissement de la population.

Dans ce contexte, notre ville doit prendre soin de ses habitants et de son environnement. A court terme, l'ensemble de nos politiques est tourné vers la préservation de notre cadre de vie exceptionnel, géographique et social.

Nous sommes très heureux de voir du lien social se créer dans les nouvelles aires de jeux, autour du nouveau marché et du pôle de restauration des Tuileaux, dans les diverses instances de concertation, lors des nombreuses manifestations organisées par la commune, etc.

Simultanément, nous devons anticiper le futur et continuer à préparer une ville qui concentre les logements, les emplois et les services afin de limiter les déplacements, tout en préservant une ville-parc respirable.

Notre objectif est d'améliorer la qualité de vie moyenne de toutes et tous par des espaces publics de qualité et la maîtrise qualitative de notre développement. Cet effort dans l'aménagement de la ville profitera en particulier aux plus défavorisés d'entre nous qui n'auront jamais les moyens de s'extraire d'une artificialisation galopante qui les éloigne de zones naturelles de qualité.

Pour mettre en œuvre notre ambition de plus d'écologie, de solidarité et de démocratie, nous avons besoin d'œuvrer collectivement et donc de prendre toute notre place dans la collaboration avec les nombreux acteurs privés de notre territoire ainsi que les communes voisines et Grenoble-Alpes Métropole, partenaire indispensable des transitions à l'œuvre de laquelle nous étions à la marge dans le passé.

Nous souhaitons mener une politique de proximité, au service de toutes et tous, pour visiblement améliorer le quotidien et continuer à si bien vivre ensemble. Notre commune est riche de sa vie associative, de ses commerces de proximité, de son dynamisme économique, de sa participation citoyenne... nous avons toutes les cartes en main pour réussir les transitions vers un avenir radieux !

2023, ANNEE CONSACREE A SE FORMER ET FORMULER DES ENJEUX



juin 2023, lancement de la plénière

PRINTEMPS 2023 – RENOUELEMENT ET LANCEMENT DE LA CEM

Suite à un appel à candidatures, plus de 70 personnes ont répondu à l'appel.

Chaque personne a été auditionnée par les élus et d'anciens membres de la CEM précédente. Leurs motivations, envies, disponibilités ont été passées au crible, ce qui a permis de constituer une première assemblée plénière de 20 habitants et 15 représentants d'associations.

Les candidats non retenus ont été invités à participer à toutes les phases du programme de formation (plénière élargie), et pour certains, ils ont été intégrés dans la plénière quelques mois après le lancement.

**Commission
Extra-Municipale
Je candidate !**

Candidature
ouverte
jusqu'au 3 mai
www.jeparticipe.meylan.fr

AUTOMNE 2023 - CYCLE D'ACCUEIL ET DE FORMATION

Ouvert à la plénière et aux candidats non retenus (CEM élargie)

Trois temps forts rassemblant entre 45 et 55 participants (voir graphe ci-après)

- 13/10 : en présence du maire, présentation de la commune, des enjeux pour la ville de demain,
- 7/11 : urbanisme, intervention de l'AURG
- 21/11 : enjeux climatiques, intervention de Grenoble-Alpes Métropole

HIVER 2023 - CYCLE DE VISITES ET ATELIERS

Objectifs : se rendre compte des difficultés actuelles pour mettre en œuvre la transition de manière collective et individuelle



9/12/2023 : 1 visite sur le site du quartier Mi-plaine des quartiers les plus anciens aux réalisations les plus récentes du Clos des Saules Blancs (ex site PLM Schneider) – 25 participants accompagnés des élus et services.



23/01/24 : 1 atelier Bas Carbone animé par le service Transition Ecologique de la commune – 23 participants

JANVIER/FEVRIER 2024 - CYCLE DE PRIORISATION

Trois réunions rassemblant entre 10 et 15 participants se sont organisées en auto-gestion pour s'approprier les enjeux et formuler des questions et remarques.

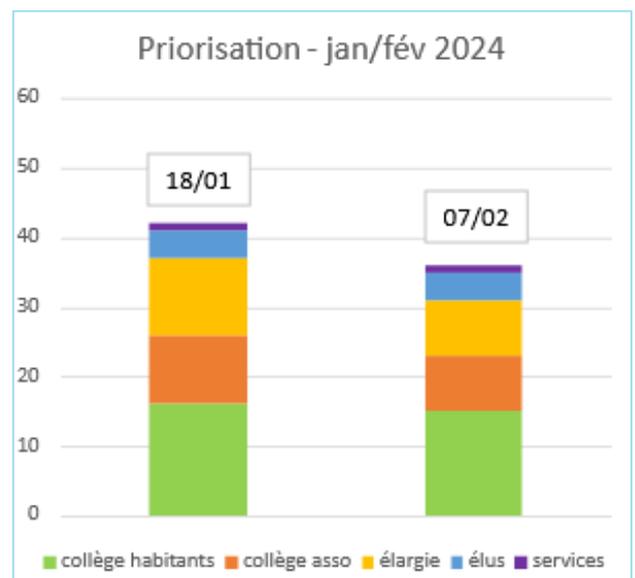
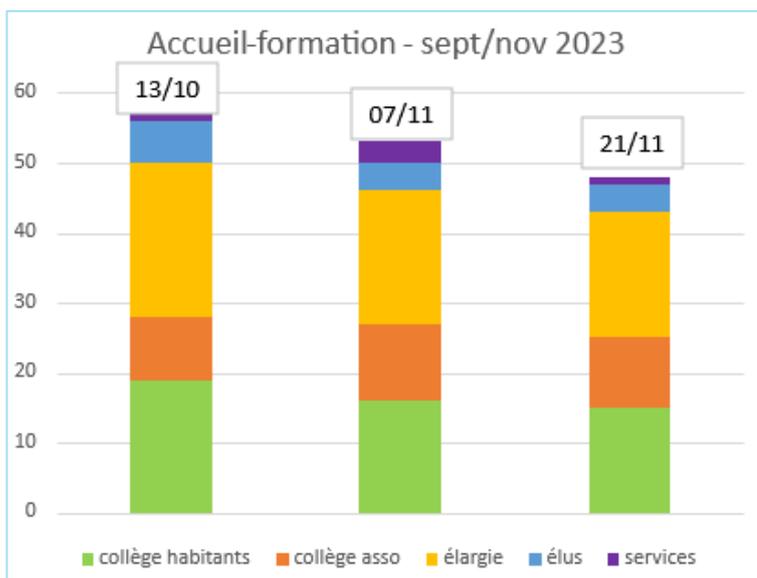
Deux séances en atelier organisées par la commune pour présenter des sujets à enjeux et prioriser les actions à mener.

A l'issue de ces deux séances, les membres de la CEM ont transmis aux élus de la commune un cahier de priorisations en vue d'alimenter leurs réflexions sur la constitution de groupes de travail. Environ 40 participants ont contribué à ce document.

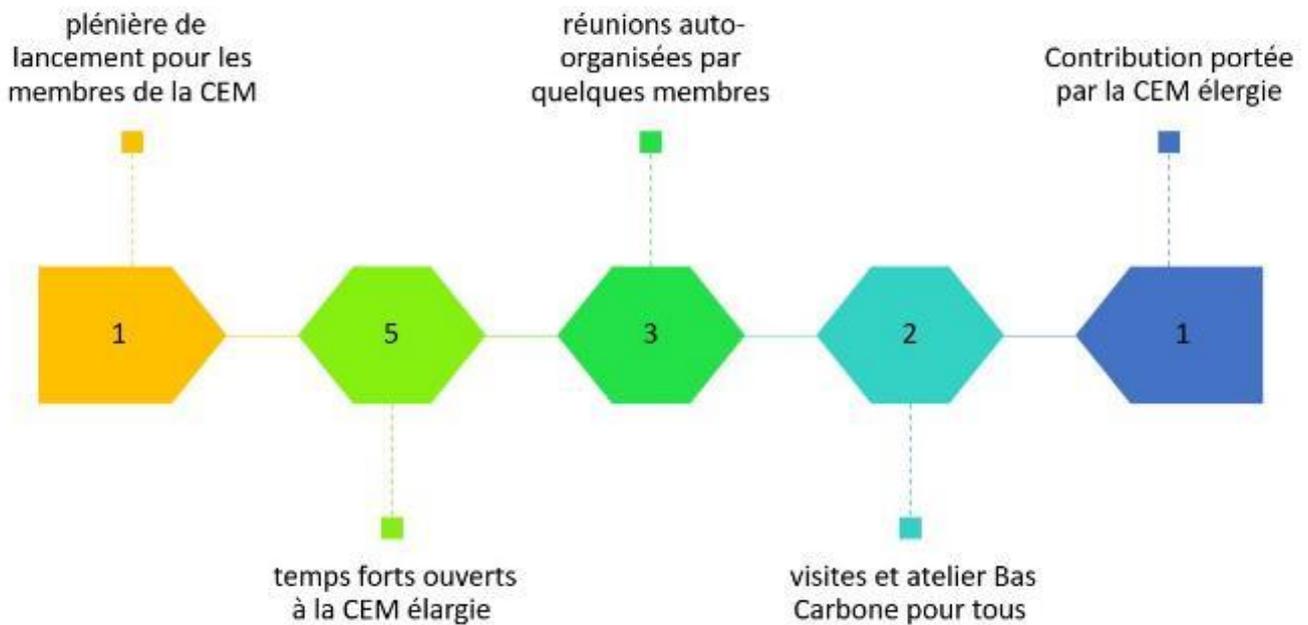
Cette contribution s'organise autour de 7 thématiques classées par ordre de priorité et un enjeu transversal :

- 1. Incitation et accompagnement de la rénovation énergétique**
- 2. Définir ce qu'est la ville-parc et en faire la promotion par toutes et tous**
- 3. Restauration et développement de la biodiversité**
- 4. Vie de quartier, déplacements et cheminements**
- 5. L'habitat de demain**
- 6. Augmenter et adapter la végétalisation**
- 7. Ecoulement et gestion des eaux / usage raisonné Transversal : sensibilisation et implication des habitants**

UNE PARTICIPATION LARGE AU LANCEMENT, EN DIMINUTION MAIS STABLE CONCERNANT LES MEMBRES DE LA PLENIERE



EN RESUME ENTRE JUIN 2023 ET FEVRIER 2024



- 08/06/2023

Lancement CEM 

- 13/10/2023
- 07/11/2023
- 21/11/2023

Cycle Se former 

- 29/11/2023
- 05/12/2023
- 08/01/2024

Cycle comprendre 

- 09/12/2023 – visites
- 24/01/2024 – atelier bas carbone

Cycle Voir 

- 18/01/2024
- 07/02/2024

Cycle Prioriser 

- 12/03/2024
- 20/06/2024
- 23/10/2024
- ...

Lancement GT 

Enjeux prioritaires, pistes d'action

Contribution février 2024

Préambule

En octobre 2023, la Commission Extra-Municipale était invitée à nourrir la réflexion des élus pour penser l'avenir de Meylan, imaginer des futurs possibles, explorer des alternatives.

A l'issue d'un programme de sensibilisation-formation, et de séances d'appropriation et priorisation entre octobre 2023 et janvier 2024, la CEM élargie aux membres invités ont élaboré une liste d'enjeux et questions considérés comme prioritaires et des pistes d'actions à explorer.

Lors de la séance du 7 février 2024, les membres de la CEM ont adopté une contribution, transmise à l'équipe municipale qui s'engage en retour à présenter les axes retenus (missions des groupes de travail) lors de la séance plénière le 12 mars 2024.

Cette contribution s'organise autour de 7 thématiques classées par ordre de priorité et un enjeu transversal :

1. **Incitation et accompagnement de la rénovation énergétique**
 2. **Définir ce qu'est la ville-parc et en faire la promotion par toutes et tous**
 3. **Restauration et développement de la biodiversité**
 4. **Vie de quartier, déplacements et cheminements**
 5. **L'habitat de demain**
 6. **Augmenter et adapter la végétalisation**
 7. **Ecoulement et gestion des eaux / usage raisonné**
- Transversal : sensibilisation et implication des habitants**

Participants aux sessions de janvier et/ou février 2024

Collège Habitants : Cécile, Bouchez, Charlène Cinquin, Jean-Pierre Cleirec, Anne Deschanvres, Séverine Hoffman, Martin Leduc, Sophie Lefebvre, Anthony Lucas, Chantal Mayet, Frédéric Merger, Henri Obara, Tiphaine Paffumi, Patrick Poupin

Collège Associations : Frédéric Sarraut, Jean-Claude Faurie, Jean-Yves Courcoux, Michel Fily, Sylvie Reboux, Julien Valero, Alain Glatigny, Marzia Minazio, Yves Perrier, Philippe Garnier, Sabine Barral

Invités à la CEM : Jean-Pierre Bonaiti, Anne Corval, Jean-Claude Defrenne, Pierre-François Demenet, Thomas Goudouneix, Jacqueline Joannon, Jean-Pierre Jourdan, Thierry Lemoine, Françoise Manzo-Kire, Lucien Oliva, France Petroud, Isabelle Ribard, Vincent Riethmuller, Jacques Vignal

1 - Incitation et accompagnement de la rénovation énergétique

Enjeux prioritaires

- Accompagner la rénovation thermique / énergétique pour tous les habitats (collectif, individuel, commerces, entreprises et bâtiments publics)
- Distinguer individuel versus collectif et les points spécifiques aux logements sociaux

Axes de travail

- Disposer d'un état des passives thermiques principales (privé et public) pour réfléchir aux rénovations prioritaires à l'échelle de la commune (quartiers, types de logements et d'usagers)
- Développer des actions ciblées auprès des conseils syndicaux et syndic avec aides, argumentaires et partages d'expériences réussies ; faire connaître les dispositifs existants ; échanger sur les freins

Compétence : investissement GAM / sensibilisation GAM et commune

Atténuation/adaptation

Autres éléments de contexte partagés par les élus

- La Commune n'apporte pas d'abondement aux aides à la rénovation énergétique mises en place par la Métro. Ce n'est pas prévu dans le budget pluriannuel d'investissement qui priorise un investissement sur les équipements municipaux
- En revanche, la commune peut disposer d'un budget de sensibilisation/information des copropriétés
- Besoin de mieux comprendre les freins qui empêchent les copropriétés de se lancer dans cette rénovation
- Pas souhaitable d'étudier la rénovation pour le monde économique (dans un autre cadre)

2 - Définir ce qu'est la ville-parc et en faire la promotion par toutes et tous

Enjeux prioritaires

- Préciser ce qu'est la Ville-parc du point de vue des meylanais et meylanaises
- Conserver la qualité de vie, avoir une densification harmonieuse et acceptable en lien avec la zéro artificialisation des sols
- Identifier ce que les OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation) sectorielles devraient contenir pour éviter les résistances et inclure tous les publics
- Agir contre les îlots de chaleur (privés et publics)

Axes de travail

- Ajuster la charte communale urbanisme et environnement, outil de discussion avec les promoteurs pour orienter les projets de constructions nouvelles en incluant des critères de qualité de vie (ex: vis à vis, espaces verts).
- Aider et conseiller les propriétaires des bâtis existants et nouveaux à diminuer les îlots de chaleur dans une approche globale : végétalisation, désartificialisation des sols, analyse du bâti, impact des climatiseurs, mobilités, espaces publics.
- Contribuer et donner un avis sur les OAP sectorielles.

Compétence : PLUi : GAM / OAP : commune et GAM / Ilots de chaleur : commune

Atténuation/adaptation

Autres éléments de contexte partagés par les élus

- Réfléchir au futur de ce concept de Ville-parc ; s'appuyer sur l'évolution des dernières années ; faire des préconisations à traduire dans les documents réglementaires
- La mise à jour de la charte communale urbanisme et environnement est à réfléchir en intégrant les enjeux de demain
- La CEM pourrait être invitée à participer aux concertations plus larges sur les OAP sectorielles selon des modalités à définir.
- Besoin d'apporter des informations sur l'évolution du SCoT/PLH/PLUi et sur le ZAN
- Se projeter dans comment vivre en 2050 lors des pics de chaleur : chez soi, déplacements...

3 - Restauration et développement de la biodiversité

Enjeux prioritaires

- Caractériser et protéger les différents écosystèmes de la commune.
- Favoriser les couloirs écologiques (trames bleues, trames vertes).
- Protéger la biodiversité existante.
- Soutenir sa restauration.
- Eviter le morcellement des habitats.

Axes de travail

- Travailler sur l'existant (cartographie participative) et accompagner les projets (publics, privés)

Compétence : commune

Atténuation

Autres éléments de contexte partagés par les élus

- C'est un sujet important pour notre avenir et celui des générations futures
- Comment informer les habitants et les convaincre de l'importance de la biodiversité et des services écosystémiques pour l'humain ?
- Comment chaque habitant peut contribuer à renforcer la biodiversité et sa continuité par les trames verte, bleue, brune.

4 – Vie de quartier, déplacements et cheminements

Enjeux prioritaires

- Identifier l'évolution des besoins des usagers/habitants à l'échelle des quartiers et de la ville
- Disposer des services à une distance réduite
- Lutter contre la solitude, favoriser le lien social
- Adapter les mobilités à ces différents publics et ces besoins
- Repenser l'usage de la voiture

Axes de travail

- Mieux connaître qui se déplace et pourquoi
- Accès aux services dans les quartiers (commerces, écoles, parcs, ...)
- Un quartier qui favorise le lien social et l'accueil des nouveaux habitants
- Quels modes pour quels déplacements et cohabitation des différents modes de déplacement
- Repenser le stationnement et les parkings
- Mobilités alternatives : autopartage, propriété partagée, gratuité, ...
- Problématique du transit automobile et des liaisons entre le Grésivaudan et l'entrée de la Métropole
- Règlements et respect des règles

Compétence : mobilités : GAM / Vie de quartier : commune

Atténuation

Autres éléments de contexte partagés par les élus

- investir ce sujet par le point de vue de l'habitant est essentiel
- Réfléchir à l'évolution des modes de vie d'ici 2050 (ex : e-commerce) et des phénomènes comme le vieillissement de la population.
- comment nous déplacerons-nous, nous écoliers, collégiens, adultes actifs, seniors actifs ou personnes à mobilité réduite, lorsque nous ne pourrons plus utiliser la voiture ?
- approche par le concept Ville du quart d'heure dans une démarche prospective
- s'articuler avec la concertation réglementaire du plan de mobilité au printemps (2ième trimestre)
- Elargir aux services (type soins médicaux)
- quid des besoins pour les seniors entre maintien à domicile et structures dédiées ?

5 - L'habitat de demain

Enjeux prioritaires

- Réfléchir sur l'habitat de demain, le partage d'espaces ou de services communs, la régulation thermique, le parkings (perméabilité des sols, albedo), ...
- Comment embarquer chacun en traitant les questions de mixité sociale ou générationnelle ?

Axes de travail

- Comment peut-on adapter l'habitat existant aux changements climatiques
- Construire en pensant les espaces de partage, comme ce fut le cas aux Béalières
- Intégrer des nouveaux besoins (bornes électriques, espaces de coworking, ...)

Compétence : commune

Atténuation/adaptation

6 – Augmenter et adapter la végétalisation

Enjeux prioritaires

- augmenter la compétence communale en faveur d'un aménagement paysager durable, adapté en essences au changement climatique attendu en 2050
- maintenir et développer les parcs et jardins existants

Axes de travail

- végétaliser de nouveaux espaces urbains
- développer les cheminements à l'ombre
- Accompagner les particuliers et les copropriétés vers une végétalisation durable et favorable à la biodiversité.

Compétence : commune

Atténuation/adaptation

Autres éléments de contexte partagés par les élus

- C'est une question étroitement liée à celle de la restauration et du développement de la biodiversité. Le public meylanais, de par son attachement aux parcs, est très sensible aux arbres et au végétal en général, qui souffrent du dérèglement climatique mais qui sont très importants pour notre qualité de vie.
- Ce point touche tout particulièrement les services écosystémiques des arbres et végétaux, qui sont fondamentaux pour l'adaptation au dérèglement climatique mais aussi pour l'atténuation, les végétaux étant des puits de carbone importants.
- Là encore il faudra réfléchir à l'aspect sensibilisation des meylanais pour les encourager à agir sur le domaine privé que ce soit les copropriétés ou les maisons individuelles.

7 – Ecoulement et gestion des eaux / usage raisonné

Enjeux prioritaires

- risque (inondation, pollution), au niveau des torrents, en tenant compte de la morphologie particulière de Meylan (coteaux et plaine) / des eaux pluviales : entretien du réseau de collecte, dés-imperméabilisation des parkings
- gestion de la ressource en eau, dans un contexte où cette ressource diminue
- bien-vivre dans l'espace public

Axes de travail

- connaître le risque à Meylan, identifier des axes pour diminuer ce risque
- inciter à lutter contre les fuites d'eau sur le réseau d'eau potable,
- inviter à la sobriété de l'usage domestique
- favoriser la récupération des eaux de pluie (public et privé)
- maillage de la ville en points d'eau potable.

Compétence : risque/gestion : GAM / accès : commune

Atténuation/adaptation

Autres éléments de contexte partagés par les élus

- Essentiellement une compétence métropolitaine, se concentrer sur les sujets sur lesquels la commune a des marges de manœuvre, des leviers : désimperméabilisation des parkings et autres surfaces minéralisées, récupération des eaux de pluie, double réseau eau potable et eaux usées dans les habitations, etc.
- La ressource en eau potable n'est pas la seule concernée. Il faut aussi considérer toutes les zones humides naturelles, favorables là encore à la biodiversité, ainsi que les points cités par les membres de la CEM concernant les risques liés aux torrents mais aussi au retrait des argiles dans les sols asséchés.

Transversal : sensibilisation et implication des habitants

Axes de travail

- Identifier les publics prioritaires (i.e. conseil syndicaux) ; impliquer les plus jeunes ; aller vers les gens
- Réduire les blocages et changer les comportements
 - o Utiliser le partage d'expérience (i.e. récupération des eaux de pluie, compostage, murs végétalisés, ...)
 - o Faire intervenir des experts
 - o Développer un argumentaire économique (retour sur investissement par la valorisation du bien)
- A noter que tout projet/action nécessite sa propre communication/sensibilisation voire conduite du changement

Base de connaissance à partager

- projection à 2050 de la population (évolution, nombre, ...), présentation de l'analyse des besoins sociaux
- Etat du bâti public/privé (collectif et individuel)
- évolution des outils de planification et de programmation (PLH, PLUi, PDM, SCoT)
- information approfondie sur les projets de la ville



Mission

Titre	Meylan Ville-Parc
Contexte/justification	<p>Meylan s'est fortement urbanisée ces dernières années : un millier de logements construits entre 2010 et 2020, 1085 logements en chantier depuis 2021. Ces logements se construisent pour l'essentiel sur des secteurs urbanisés (Inovalée, zones pavillonnaires).</p> <p>Les Meylanais se plaignent de la dégradation de la qualité de vie et du caractère « ville-parc » de Meylan, bien que le PLUI en vigueur depuis début 2020 contienne des outils (OAP Paysage & Biodiversité, coefficient de pleine terre) apportant des règles qualitatives sur les projets.</p> <p>Il est donc important de définir les critères qui caractérisent ce qu'est la « ville-parc » pour les habitants qui vivent à Meylan, mais aussi ceux qui y travaillent, d'évaluer les réalisations faites et de formaliser des préconisations permettant de préserver, voire renforcer le caractère « ville-parc » pour les projets futurs.</p> <p>Ces travaux devraient pouvoir déboucher à court terme sur une mise à jour de la charte d'urbanisme de la ville de Meylan, et l'intégration de ces préconisations dans les études urbaines en cours.</p> <p>Mais 90 % des constructions qui seront présentes à Meylan en 2050 sont déjà construites. Cette caractérisation de ce qu'est la « ville-parc » pourra faire l'objet de préconisations dans un second temps sur l'existant, avec une attention particulière sur les îlots de chaleur et les îlots de fraîcheur, en lien avec les autres Groupes de Travail.</p>
Objectifs	<p>Imaginer comment préserver et renforcer le caractère Ville-Parc de Meylan dans un contexte de dérèglement climatique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Caractériser, sous forme de critères, ce qu'est la « ville-parc » pour les habitants de Meylan • Contribuer à la mise à jour de la charte communale d'urbanisme, sur la base de ces critères • Formaliser des préconisations dans le cadre des études urbaines, des projets à venir et des opérations de rénovation sur le bâti existant et sur l'espace public
Elu(s) référent(s)	<ul style="list-style-type: none"> • Antoine JAMMES
Apports/ressources	<ul style="list-style-type: none"> • Apports sur le SCoT, PLH, PLUI... • Projet de ville Acte2 • Production carte îlots de chaleur par la Métro : mi 2024 • Études urbaines en vue de produire des OAP

Mission

Durée prévisionnelle	2024-2025
Livable(s)	<p>Sur 2024</p> <ul style="list-style-type: none"> • Livret vision citoyenne de la Ville-Parc (critères à partir d'une analyse de quelques opérations récentes) • Contribution à la mise à jour de la Charte communale urbanisme/environnement réalisée par les services <p>Sur 2025 : ces productions permettraient d'alimenter les réflexions des élus et services sur les projets d'aménagement à venir et des opérations de rénovation sur le bâti existant.</p>
Membres du groupe de travail (référents en gras)	<ol style="list-style-type: none"> 1. BERAUD François 2. BONAITI Jean-Pierre 3. COURCOUX Jean-Yves 4. FAURIE Jean-Claude 5. GARNIER Philippe 6. HOFFMAN Séverine 7. LEMOINE Thierry 8. MAYET Chantal 9. MINAZIO Marzia 10. MOULIN Lucile 11. OBARA Henri 12. VALERO Julien
Référent services	Service <i>Aménagement Urbain</i>

Mission

Titre	Meylan Nature en ville et biodiversité
Contexte/justification	<p>La biodiversité est l'ensemble des espèces animales et végétales, de leur milieu de vie et des relations qu'elles tissent entre elles et avec leur milieu. La biodiversité rend des services inestimables à l'espèce humaine (services écosystémiques) et indispensables à sa qualité de vie. Il est donc primordial de préserver et de développer ce capital dans notre commune dans un contexte de dérèglement climatique qui met à mal les espèces animales, végétales et leurs écosystèmes.</p> <p>Parce que sauvegarder la biodiversité sous-entend de favoriser les couloirs écologiques (trames vertes, bleues et brunes), ce thème regroupe de facto trois questions relevées par la CEM : restauration et développement de la biodiversité, augmentation et adaptation de la végétalisation, préservation de la ressource en eau.</p> <p>Le public meylanais est très attaché aux parcs, aux arbres et au végétal en général, végétal qui est, avec les oiseaux, la partie la plus visible de la biodiversité. Si la végétation souffre du dérèglement climatique (augmentation de la température, sécheresse, attaques de parasites), elle est essentielle pour notre qualité de vie.</p> <p>De même, l'eau est indispensable à la biodiversité, à la qualité des sols et à notre qualité de vie. Il est nécessaire de maintenir les trames bleues et leur continuité en tenant compte des risques (inondation, coulées torrentielles, pollution).</p>
Objectifs	<p>Imaginer des moyens de protéger et développer la biodiversité dans notre commune, tant dans l'espace public que dans l'espace privé, et ceci dans un contexte de dérèglement climatique. Entre autres, le groupe pourra aborder</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'accompagnement des particuliers et des copropriétés vers une végétalisation durable et favorable à la biodiversité • le renforcement de la connaissance communale en faveur d'une continuité des écosystèmes • la végétalisation de nouveaux espaces urbains pour développer des cheminements à l'ombre • la création des îlots de fraîcheur dans l'espace public et privé. • la sobriété dans les usages de la ressource en eau (usages domestiques, récupération des eaux pluviales, désimperméabilisation des sols ...), • le maillage de la ville en points d'eau potable.
Elu(s) référent(s)	<ul style="list-style-type: none"> • Anne-Marie BOULLIER • Brett KRAABEL
Apports/ressources	<ul style="list-style-type: none"> • Atlas de la Biodiversité Communale établi en 2020 et 2021. • Stratégie Nature en Ville et Biodiversité (délibérée en CM du 8/04/24) • Sorties sur le terrain
Durée prévisionnelle	2024-2025

Mission

Livrable(s)	<p>Proposer des actions de sensibilisation vers les habitants, en ce qui concerne la biodiversité, les trames vertes, bleues, brunes et leur continuité, les espèces végétales adaptées au réchauffement climatique, la gestion de l'eau, ... Ce pourra être par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réaliser de fiches conseils à destination des habitants, visant à renforcer la biodiversité dans les jardins. • Etablir un diagnostic par quartier des milieux riches ou pauvres en biodiversité ou nécessitant des actions pour renforcer la biodiversité, la présence de l'eau ..., élaborer une grille d'évaluation pouvant s'appuyer sur une prospection sur le terrain, proposer des moyens d'amélioration de cette biodiversité. • Proposer des outils pour mobiliser et faire participer la population dans le suivi et l'amélioration de la biodiversité : quels outils et canaux utiliser, quelles familles d'espèces sélectionner pour un suivi, ... ?
Membres du groupe de travail (référents en gras)	<ol style="list-style-type: none"> 1. CINQUIN Charlene 2. CORVAL Anne 3. DEFRENNE Jean-Claude 4. DESCHANVRES Anne 5. FILY Michel 6. GAGNIEU Bernard 7. GOUDOUNEIX Thomas 8. LEDUC Martin 9. LEFEBVRE Sophie 10. LUCAS Anthony 11. MANZO-KIRE Françoise 12. PETROUD France 13. POUPIN Patrick 14. QUENARD Christiane 15. REBOUX Sylvie 16. RIBARD Isabelle
Référent services	Service <i>Transition Ecologique</i>

Mission

Titre	Meylan - Ville du quart d'heure pour des quartiers à vivre
Contexte/justification	<p>Nos sociétés, notre planète, vivent des mutations importantes concernant le climat, les rapports sociaux, ... L'aggravation des sécheresses et les pluies torrentielles par exemple, les évolutions démographiques et familiales sont souvent source d'inquiétude ; mais elles peuvent aussi être suffisamment anticipées pour provoquer les adaptations nécessaires, une recherche en commun enrichissante.</p> <p>Historiquement, Meylan s'est construite par quartiers dotés d'équipements, de services, de cheminements piétons et cycles... On peut dire que Meylan est un peu une « Ville du quart d'heure » avant l'heure.</p> <p>Pour continuer à bien vivre dans nos quartiers, malgré le dérèglement climatique, il nous faut notamment produire moins d'émissions de gaz à effet de serre et plus de "nature", tout cela dans un contexte de raréfaction des ressources foncières. Ceci interroge nos modes d'habitat et de mobilité.</p> <p>Bien vivre dans nos quartiers demain suppose aussi que nous ayons intégré les évolutions sociétales (notamment celles liées au vieillissement de la population), que nous ayons la capacité d'avoir de bonnes relations sociales et suffisamment de mixité sociale, des espaces qui favorisent le lien, et suffisamment de services de proximité: "Des services suffisants à une distance raisonnable", accessibles à tous est l'objectif qui justifie le titre de « Ville du quart d'heure » (à pied) ou à 5 mn (à vélo).</p> <p>Au-delà des principes généraux évoqués, comment Imaginer les conditions concrètes qui rendront nos villes et nos quartiers non seulement vivables, mais désirables dans les décennies à venir ?</p>
	<p>Imaginer quelles sont les conditions, innovations, qui rendent la ville de demain désirable et accessible à toutes et tous à dans le contexte prévisible de dérèglement climatique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Quels sont les besoins prioritaires à identifier ? • Quels sont les atouts et faiblesses de notre ville ? • Quelles sont les évolutions en matière de mobilité, services, habitat, commerces, ...?
Elu(s) référent(s)	<ul style="list-style-type: none"> • Marie-Odile NOVELLI • Christine ELISE

Mission

Apports/ressources	<ul style="list-style-type: none"> • Apports et animation par l'Agence d'Urbanisme lors d'une séance introductive • Analyse des Besoins Sociaux
Durée prévisionnelle	2024-2025
Livrable(s)	<ul style="list-style-type: none"> • Restitution créative qui permet de mettre en récit les principes/orientations de la ville du quart d'heure • Synthèse sous un format pédagogique, accessible à tous
Membres du groupe de travail (référents en gras)	<ol style="list-style-type: none"> 1. ARONICA Audrey 2. BARRAL Sabine 3. BOUCHEZ Cécile 4. GLATIGNY Alain 5. GRIGORIOU Sylvie 6. LAPEYRE Muriel 7. LEPICARD Stéphanie 8. MERGER Frédéric 9. PAFFUMI Tiphaine 10. PERRIER Yves 11. RAYNAUD Jacques 12. RIETHMULLER Vincent 13. SARRAUT Frédéric
Référent services	Agence d'urbanisme (AURG), sous pilotage Service <i>Aménagement urbain</i>

Action de sensibilisation

Titre	Sensibilisation des copropriétés à la rénovation thermique
Contexte/justification	<p>Les premiers échanges ont montré que certaines copropriétés rencontrent des difficultés pour engager des projets de rénovation thermique.</p> <p>La CEM a identifié que ce sujet est à la fois prioritaire et urgent au regard des changements climatiques.</p>
Objectifs	<p>Afin d'accélérer la rénovation thermique / énergétique de l'habitat collectif et individuel privé :</p> <ul style="list-style-type: none"> • identifier les freins à la rénovation • mettre en contact des propriétaires ou copropriétaires avec les acteurs de la rénovation thermique
Elu(s) référent(s)	<ul style="list-style-type: none"> • Jean-Baptiste CAILLET
Apports/ressources	<ul style="list-style-type: none"> • Liste des copropriétés en contact avec ALEC • Liste de bailleurs sociaux
Durée prévisionnelle	Avril - décembre 2024 Avril 2024 – avril 2025
Livable(s)	<ul style="list-style-type: none"> • Organiser une action ciblée sous forme d'une soirée publique (forum, conférence, ...), avant mars 2025, auprès des conseils syndicaux et syndicats avec conseils, aides, argumentaires et partages d'expériences réussies ; faire connaître les dispositifs existants ; échanger sur les freins • Synthèse de la soirée communiquée aux habitants sous une forme à définir
Membres du groupe de travail (référents en gras)	<ol style="list-style-type: none"> 1. Henri OBARA 2. Sophie LEFEBVRE 3. Jean-Pierre BONAITI 4. Jacques RAYNAUD 5. Jean-Pierre CLEIREC 6. Patrick POUPIN 7. Jean-Claude FAURIE
Référent services	Services <i>Transition Ecologique / Aménagement urbain</i>

JE PARTICIPE



PLUS PROCHE DE VOUS

LA DÉMOCRATIE S'ACTIVE



ville de
meylan

Commissi on
Extra
Municipale

Contact

Mairie de Meylan
Mission Citoyenneté

4 avenue du Vercors
CS 28001
38243 Meylan Cedex

Mail : jeparticipe@meylan.fr

www.meylan.fr